forêt limousine

Octobre 2013 - N° 66 ISSN 0991-3211

SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVÉS DU LIMOUSIN

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

EDITO

Le soutien du CRPF aux associations : un objectif technique et stratégique

Le CRPF du Limousin appuie 10 associations, dont 9 qu'il anime :

- *2 associations interprofessionnelles : France douglas et l'ADELI (la première intervient au niveau national, la seconde est régionale) ;*
- *6 associations territoriales («GDF») : le GDF Monts et Barrages, le GDF Monts de Blond et d'Ambazac, le GDF Plateau de Millevaches, l'A.FO.XA, le GDF Sud-Ouest Haute-Vienne et l'ADAF (animée par la Chambre d'Agriculture de la Corrèze) ;*
- *le FO.GE.FOR du Limousin, pour la formation des forestiers privés ;*
- *le CETEF du Limousin, pour l'expérimentation et les techniques sylvicoles.*

➔ *L'animation de **France douglas** depuis 1993 a permis de mettre sur pied la filière du douglas en apportant des progrès considérables dans la connaissance du matériau et de son emploi ; l'**ADELi** (qui a connu plusieurs évolutions depuis sa création en 1980) reste l'outil de regroupement des petites et moyennes parcelles dans les chantiers d'amélioration.*

➔ *Le **CETEF**, à la jonction de la recherche et de l'application technique, continue d'expertiser les voies nouvelles qui s'offriront aux forestiers de demain, dont la formation initiale est assurée (ou approfondie) par **FOGEFOR**.*

➔ *Je voudrais aujourd'hui souligner l'apport des **associations territoriales**, qui regroupent un millier d'adhérents :*

- *elles sont un cadre d'organisation, avec l'appui efficace d'adhérents bénévoles qu'il faut remercier pour leur engagement, à de nombreuses journées d'**information technique** animées le plus souvent par le CRPF, visites de forêts ou d'entreprises, manifestations diverses à destination des forestiers privés et d'acteurs de la filière.*
- *leur implantation territoriale jointe à leur souplesse de fonctionnement leur permet d'explorer de **nombreuses pistes d'activités nouvelles**, qui pourront le cas échéant être ensuite reprises et confortées par d'autres structures de la forêt privée régionale.*
- *elles constituent aussi des relais de **communication** vers les élus du territoire et le grand public. Cette communication, qui est conduite de façon cohérente avec le Syndicat des Forestiers Privés du Limousin et le CRPF, est primordiale pour faire entendre la voix des forestiers au milieu de multiples intervenants qui ne considèrent la forêt qu'à travers leur propre prisme. La forêt peut et doit même assurer de multiples fonctions environnementales et sociales. Mais ces rôles ne peuvent se concevoir dans la durée que si on prend soin de protéger également la fonction productive pour ne pas aboutir à un déséquilibre économique qui serait vite ruineux pour la collectivité. Force est de constater que de nombreux élus et habitants de notre région ont encore beaucoup à apprendre sur la forêt. Les associations territoriales, qui regroupent des membres de toutes sensibilités avec l'accompagnement de l'expertise technique des agents du CRPF, ont un rôle important à jouer comme lieux d'échanges conviviaux pour que la forêt soit mieux comprise, protégée mais aussi cultivée pour le bien de tous.*

Pierre de LA POMÉLIE
Président du C.R.P.F.

sommaire

P2 : Petit guide des sites Internet utiles au forestier
P4 : Comment protéger sa forêt des dégâts de cervidés
P6 : La Myco-Sylviculture
L'ADELI : un outil pour améliorer vos peuplements feuillus
P7 : Le Département Santé des Forêts
P8 : Premier bilan PDM « Chouette de Tengmalm »
P9 : La journée forestière du 2 août
P10 : Les 7èmes Forestières du Massif Central
Vers un fonds de reboisement en Limousin
P11 : Evolution du marché du Douglas
P12 : Forinvest
PEFC Limousin – Une campagne nationale
Les organismes forestiers du Limousin : Qui fait quoi ?

"Une forêt privée gérée et préservée par un réseau d'hommes compétents au service des générations futures"

Forêt Privée Française

Petit guide des sites Internet utiles au forestier

Les technologies évoluent, les forestiers aussi. Fini l'ermite au fond des bois, place au forestier surfer à la page (web bien sûr). Aujourd'hui, internet est devenu un outil précieux pour les forestiers, qu'ils soient propriétaires, gestionnaires, simples amateurs,… le web propose de nombreux sites pratiques, techniques, ludiques… Voici donc, quelques conseils et informations pratiques pour se repérer dans cette abondance de ressources.

Tout se passe comme une équipée en forêt :

1	DÉFINIR LA MISSION :	Avant toute chose, si l'on veut éviter de perdre son temps sur des sites inadaptés, inexacts ou obsolètes, il est important de préciser l'information que l'on va rechercher. ✓ Ai-je besoin d'une carte, d'une photo aérienne, d'un extrait de plan cadastral ? ✓ A quelle échelle ? ✓ Est-ce que je recherche des informations techniques, des formulaires,… ?
2	S'ÉQUIPER ET PRÉPARER SON MATÉRIEL :	✓ Il vous faut un ordinateur (assez récent pour qu'il ne « rame » pas trop) ✓ Un écran de taille moyenne, pour accéder à l'intégralité de l'affichage, ✓ Une souris, c'est plus facile que les pavés tactiles (concernant les portables), ✓ Une connexion internet haut débit pour avoir une vitesse de traitement et d'affichage convenable.
3	SE LANCER À L'AVENTURE :	C'est parti !

LES SITES CARTOGRAPHIQUES À RETENIR

LE SITE CARTOGRAPHIQUE DE L'INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL :

www.geoportail.gouv.fr

Ce site est très riche car il permet d'accéder à de nombreux documents dont les plus utiles sont les suivants:

- ✓ Carte IGN au 1/25000
- ✓ Photos aériennes (les deux dernières campagnes)
- ✓ Fonds cadastral récent

Avec le Géoportail, différents outils sont disponibles pour dessiner des parcelles et des chemins, calculer des surfaces et des longueurs,…. Les croquis peuvent ensuite être enregistrés et réutilisés ultérieurement.
Cela peut notamment vous aider à délimiter sur photos aériennes un peuplement particulier ou un reboisement à effectuer et vous pourrez ainsi estimer la surface qu'il représente.

LE SITE DU CADASTRE :

www.cadastre.gouv.fr

Il s'agit du site officiel du cadastre qui permet de consulter mais aussi de commander des feuilles de plan cadastral (sous forme papier ou numérique, plus besoin de se déplacer).
Comme sur le site du Géoportail, il est possible de dessiner des parcelles, sous-parcelles et calculer leur surface.

En matière de gestion forestière, il est important de connaître les réglementations environnementales et patrimoniales qui concernent vos parcelles.

Les sites suivants vous permettront de mieux appréhender ces éléments.

LE SITE DES SERVICES DE L'ETAT EN LIMOUSIN :

Géo Limousin
Géoservices

www.geolimousin.fr/accueil/visualiseur

C'est un site alimenté par les services de l'Etat (DREAL, DDT, ...) qui propose un outil permettant d'afficher différentes cartes thématiques. En zoomant sur vos bois vous pourrez savoir si votre propriété est concernée par un site Natura 2000, un périmètre de protection des monuments historiques,… et prendre les mesures nécessaires : demande d'autorisation, déclaration,… (attention ce site s'ouvre avec Google Chrome de préférence).

LE SITE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE :

Atlas des patrimoines (site du ministère de la culture – DRAC) :
www.atlas.patrimoines.culture.fr

Sur le même principe vous pourrez identifier les éléments liés aux Monuments Historiques concernant votre forêt : périmètre des 500 m autour d'un Monument …

LE SITE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES :

www.archives.cg19.fr
www.archives-hautevienne.com
www.archives.creuse.fr

Pour les passionnés d'histoire, un petit détour par les sites des archives départementales s'impose. L'ensemble des cartes du cadastre ancien (1808 – 1849) a été scanné et est accessible par commune. C'est parfois utile pour retrouver des limites, des bornes et surtout pour voir l'évolution de l'occupation du sol depuis 200 ans !

En complément des sites cartographiques, les organismes de la filière forêt bois proposent des sites informatifs :

Nous ne pouvons que vous recommander la visite des sites **DU CRPF LIMOUSIN ET DU SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVÉS** :

www.crpf-limousin.com
Le site du CRPF met à votre disposition :
✓ l'agenda des réunions, sorties, voyages,
✓ des actualités,
✓ de nombreuses fiches techniques et pratiques téléchargeables gratuitement,
✓ le magazine Forêt Limousine en téléchargement,
✓ les modèles de Plans Simple de Gestion,
✓ les formulaires de demandes de coupes…,
✓ l'annuaire des professionnels de la filière amont.

www.foretpriveelimousine.fr
Le site du Syndicat vous informe des actualités syndicales, met à votre disposition des mercuriales des prix du bois et une bourse foncière.

Autres sites :
✓ Forêt Privée Française : **www.foretpriveefrancaise.com**
✓ Interprofession BOISLIM : **www.apib-limousin.com**

En complément le CRPF et les GDF proposent des journées de formation à l'utilisation de ces outils et ont également rédigé des notices d'utilisation de ces sites sur simple demande.

UN DERNIER CONSEIL : FAITES-VOUS ACCOMPAGNER PAR DES AMIS, VOS ENFANTS OU PETITS ENFANTS, CE SERA UNE NOUVELLE FAÇON DE LES INTÉRESSER À LA FORÊT AVANT BIEN SÛR DE PASSER À LA PRATIQUE SUR LE TERRAIN CETTE FOIS !.

Dominique Cacot

… VOYAGE … VOYAGE … VOYAGE … VOYAG

LE CETEF ORGANISE, DU 27 AVRIL AU 11 MAI 2014, UN VOYAGE D'ÉTUDES SUR LA CÔTE OUEST DES ETATS UNIS,...

Le CETEF Limousin se propose d'organiser un nouveau voyage d'études au pays du Douglas au printemps prochain. Le programme de ce voyage, d'une durée de 2 semaines, permettra de relier SEATTLE à SAN FRANCISCO en parcourant l'Etat d'Oregon.

Il comprend la visite de forêts, de pépinières et industries de transformation, mais aussi d'exemples d'utilisation du bois. Un accent particulier sera porté aux recherches conduites par les chercheurs de l'Université de Corvalis (Etat de l'Orégon) en matière d'évolution climatique (aspects génétiques, adaptation de la sylviculture,…).
Il offrira également l'occasion de visiter plusieurs parcs nationaux.
Le programme détaillé du voyage est accessible sur le site web du CRPF Limousin : www.crpf-limousin.com
A ce stade, le coût indicatif du voyage, établi sur les bases de 40 participants, est de l'ordre de 4 000€ (en chambre double).

Si vous êtes intéressé, vous pouvez vous rapprocher du CETEF Limousin,
qui vous donnera toutes les informations complémentaires : jean-louis.ferron@crpf.fr
Clôture des inscriptions : 15 décembre 2013

Comment protéger sa forêt des dégâts de cervidés ?

Qui n'a pas un jour constaté des dégâts de cervidés dans ses peuplements forestiers ?

- ✓ *jeunes plants feuillus ou résineux dont les pousses terminales et latérales sont broutées par le chevreuil ou le cerf,*
- ✓ *tiges frottées par le chevreuil ou le cerf lors de la repousse de leurs bois ou en période de rut pour marquer leur territoire,*
- ✓ *troncs écorcés par le cerf pour sa consommation.*

Bien sûr lorsque l'on parle de dégâts des cervidés c'est en raison de ces impacts sylvicoles qui peuvent remettre en cause le développement des arbres, voire même compromettre l'avenir du peuplement.

Abroutissement sur douglas
Source Jean LEMAIRE

Ces atteintes aux jeunes peuplements sont généralement liées à une expansion démographique des animaux qui a pu passer inaperçue dans le contexte des boisements antérieurs et que la chasse n'a donc pas nécessairement régulée. Ainsi est-il courant qu'une opération de reboisement révèle brutalement une rupture de l'équilibre sylvo-cynégétique !

Tige frottée par un cervidé
Source J.P. PUYGRENIER

Mais les situations dommageables peuvent tout aussi bien résulter d'éléments de contexte indépendants du niveau de la population de cervidés tels que la faible surface de la parcelle, son positionnement au sein d'un massif générant pour les animaux un effet attractif de clairière, l'absence de recrûs susceptibles de constituer un gainage naturel, une situation durable d'enneigement entraînant un changement de régime alimentaire des animaux ….

Le propriétaire est alors obligé, pour assurer la réussite de son (re)boisement (ou de sa régénération), de mettre en œuvre des protections artificielles ou naturelles limitant l'accès des animaux aux arbres. De fait, il lui appartient de définir, contraint et forcé, une véritable stratégie de prévention en fonction d'une part de l'analyse des causes évoquées ci-avant mais aussi de la politique de regarnis qu'il entendra ou non, mettre en œuvre.

Parmi les choix qui sont les siens, nous vous présenterons dans un premier temps les modes de protection artificielle les plus utilisés en Limousin et dans un second article nous traiterons des protections naturelles à caractère alternatif ou complémentaire.

Les manchons grillagés en plastique

Les manchons grillagés permettent une protection individuelle de chaque plant. Ils doivent être choisis en fonction de l'essence à protéger et des cervidés présents (ou pressentis).

Il est conseillé d'utiliser des manchons de 1,20 m de hauteur en présence de chevreuil et de 1,80 m de hauteur en présence de cerfs.

Pour les feuillus on choisira des protections de 10 à 25 cm de diamètre en fonction de leur développement latéral (les grands diamètres seront réservés aux chênes communs et au hêtre).

Pour les résineux il est préférable de retenir des protections de 20 à 30 cm de diamètre.

Ces manchons sont positionnés autour du plant et ils sont agrafés à un ou deux tuteurs (en Limousin il s'agit souvent d'échalas de châtaignier ou de robinier).

Pour lutter plus particulièrement contre l'écorçage du cerf on peut positionner directement autour du tronc des gaines plastiques à mailles très extensibles. Ces filets épousent la forme de l'arbre et s'adaptent ainsi à une large gamme de troncs élagués.

Prix :

Protection «chevreuils» : 1 à 2€ HT l'unité (manchon + piquets)

Protection «cerfs» : 2 à 5€ HT l'unité (manchon + piquets)

Remarques :

Les protections facilitent le repérage des plants lors des dégagements.

Pour les résineux il faudra éviter de laisser les plants trop longtemps dans les protections, la compression des branches basses pouvant entraîner des malformations et un déséquilibre des jeunes tiges.

Lorsque les arbres sont suffisamment développés pour ne plus être sensibles aux impacts du gibier, ces manchons grillagés doivent être retirés et traités comme des déchets plastiques.

Gaine plastique
Source J.P. PUYGRENIER

Les arbres de fer

Ces protections métalliques sont composées d'un axe vertical d'environ 1,20 m et de fils horizontaux soudés sur cet axe. La base de l'axe vertical se termine en trident pour être enfoncé dans le sol par une simple pression du pied.

Les arbres de fer sont essentiellement destinés aux résineux en prévention des frottis de chevreuil mais peuvent être utilisés avec un succès moindre sur feuillus. Ils sont positionnés à environ 5 cm du pied du plant.

Prix : environ 1€ HT l'unité.

Remarques :

Ce mode de protection présente des avantages bien connus : une mise en place rapide, une bonne efficacité, de même qu'une possibilité de réutilisation à terme sur un autre reboisement. Cependant un suivi régulier du développement des tiges en présence des arbres de fer est indispensable afin de prévenir toute malformation du plant par enroulement ou incrustation.

Ces protections devant pour ces motifs être déposées au terme de leur période d'efficacité et de manière à permettre l'exploitation future des arbres, il est tout particulièrement conseillé d'en peindre les deux extrémités pour faciliter à la fois leur localisation dans la végétation ainsi que leur extraction des racines qui, cinq ou six ans plus tard, les retiendront.

Cette précaution d'identification constituera également une véritable mesure de sécurité par rapport aux travaux mécaniques ultérieurs de dégagement.

Arbre de fer sur douglas
Source J.P. PUYGRENIER

Arbre de fer
Source J.P. PUYGRENIER

Les produits répulsifs

Ces produits sont plutôt à utiliser en présence de dégâts d'abroutissement (efficacité moindre contre les frottis). Ce sont des substances très adhérentes qui, en fonction de leur consistance (liquide, pâte…), sont appliquées sur le feuillage par trempage, badigeon ou pulvérisation.

Prix : environ 25 €/litre HT (prévoir 3 à 4 litres pour 1000 plants en pulvérisation).

Remarques :

Au printemps il est nécessaire de traiter les jeunes pousses dès le début de leur développement.

La durée d'efficacité est souvent annoncée pour plusieurs mois. En réalité, selon les conditions météorologiques (pluies importantes, orages,…), une seconde application sera parfois nécessaire durant la saison de végétation.

Les protections globales de type engrillagement

Lorsque les cerfs provoquent des dégâts insupportables, remettant en cause l'avenir d'un peuplement, la seule solution est de poser une clôture grillagée autour de la parcelle. Grillage de type «Ursus» de 2,00 m à 2,20 m de hauteur. Cette technique très coûteuse est à réserver aux parcelles dont la surface est supérieure à 3 / 4 ha.

Prix : environ 15€ HT/ml

Remarques :

Il faut s'assurer qu'aucun animal n'est présent dans l'enclos.

Ce dispositif peut conduire à une intensification des dégâts sur les peuplements non protégés.

Ces moyens de protection sont dans leur ensemble couramment mis en œuvre par les professionnels et les observations relevées à cet égard ressortent des informations recueillies sur les sites expérimentaux suivis par le CRPF.

Un moyen non conventionnel : le piquet

D'autres modes de protections mécaniques existent et sont couramment mis en œuvre par certains propriétaires confrontés à des dommages de chevreuils comme par exemple la simple pose d'un ou deux piquets autour du plant.

Piquets
Source J.P. PUYGRENIER

Le piquet, généralement issu de rondins de châtaignier refendus doit alors comporter une largeur de 6 cm minimum afin de constituer un obstacle suffisant aux frottis.

D'une hauteur de 1m70 m avant mise en place, il est alors enfoncé verticalement à 5 cm environ de la tige.

Sur les zones de passage d'animaux, son efficacité peut être renforcée par l'apposition de fils de fer sur la hauteur située entre 40 et 80 cm du sol.

Prix : environ 1 à 1,5€ HT (l'unité)

Remarques :

Habituellement installé en période humide, ce dispositif nécessite des travaux de manipulation et de pose plus importants que les moyens précédemment évoqués. Cet inconvénient est toutefois compensé par de multiples avantages qui tiennent d'abord à son faible coût ainsi qu'à une efficacité similaire à celle de l'arbre de fer. Outre sa contribution appréciable pour le repérage des plants, le piquet joue en cas de retard de dégagement, un rôle important de soutien des fougères avoisinantes dont l'affaissement conduirait, à défaut, à l'asphyxie des plants.

Enfin, il ne nécessite pas d'enlèvement et sa surface d'exposition contribue tout particulièrement à la croissance des plants par ruissellement direct de l'eau de pluie, vers les racines.

Jean-Patrick PUYGRENIER
membre du Conseil de Centre du CRPF

LE RESEAU DE PLACETTES DU CRPF

Le CRPF réalise des mesures dans son réseau riche d'environ 360 peuplements divers. Il fournit des données techniques et économiques à l'attention des propriétaires forestiers.
Les résultats issus de ces études vous seront présentés régulièrement dans Forêt Limousine.

La Myco- Sylviculture

La Myco-Sylviculture est un terme appliqué aux forestiers qui entretiennent leur forêt au bénéfice des arbres mais aussi des champignons.

En Limousin, quand on parle de champignons, le mot cèpes revient très souvent. Il faut dire qu'au travers du Plateau de Millevaches, le Limousin a toujours eu cette réputation de bassin de production de cèpes. Ainsi, le cèpe est souvent associé aux jeunes peuplements d'épicéas ou de sapin, ce qui n'est pas le cas partout.

Par exemple, en Dordogne où règnent les taillis de feuillus (chênes et châtaigniers), les cèpes sont pour certains propriétaires une ressource non négligeable. L'expérience des propriétaires forestiers du canton de Villefranche du Périgord en est la preuve. Depuis plus de 20 ans, ils organisent leur propre marché aux cèpes qu'ils produisent sous leurs taillis de châtaigniers.

De nombreuses études, réalisées entre autres par la Chambre d'Agriculture de la Dordogne, ont permis de dresser un bilan des forêts propices à la production de cèpes, ainsi que les modes de gestion les plus favorables.
Il en ressort que le propriétaire doit pratiquer des éclaircies combinées avec un nettoyage du sous étage.
Par ailleurs, les matières mortes (branchages issus de l'exploitation des bois) doivent être maintenues au sol.
Et il est également constaté que les futaies irrégulières en mélanges d'essences sont plus durables en terme de production de champignons.

Les échanges entre la Chambre d'Agriculture de la Dordogne et celle de la Creuse vont permettre de mettre en place des essais sur toute la région Limousin, en partenariat avec les autres organismes de développement forestier.

N'hésitez pas à participer à ce projet en prenant contact avec votre syndicat.

Xavier MEYNARD - Chambre d'Agriculture de la Creuse
Philippe DUBEAU - Propriétaire forestier –
Syndicat des Propriétaires Forestiers du Limousin

L'ADELI : un outil pour améliorer vos peuplements feuillus

A l'occasion de sa dernière assemblée générale qui s'est déroulée en Juillet dernier à La Croisille sur Briance (87), en présence d'une cinquantaine de participants, l'ADELi a rappelé les possibilités dont disposent aujourd'hui les propriétaires forestiers pour améliorer leurs peuplements.

Animée par Marc Antoine de Sèze, par ailleurs Président de PEFC France, et en présence de Marc Horvat, Conseiller Régional, cette assemblée a été l'occasion de rappeler le dispositif mis en place par la Région pour encourager les propriétaires à entreprendre les travaux d'éclaircies nécessaires au développement harmonieux de leurs peuplements forestiers.

Mise en place à l'initiative du Centre Régional de la Propriété Forestière et bénéficiant de l'appui de la Région Limousin, l'ADELi (Association pour un Développement Equilibré de la forêt en Limousin) a plus particulièrement pour objet d'identifier et de convaincre les propriétaires concernés et de leur apporter les informations techniques dont ils pourraient avoir besoin.

Pour ce faire, les animatrices en poste au sein de l'ADELi peuvent s'appuyer sur les aides financières mises en place par la Région pour inciter les propriétaires, notamment ceux disposant de surfaces réduites, à se regrouper avec leurs voisins pour constituer des chantiers de taille suffisante et ainsi faciliter la réalisation des travaux nécessaires.

Ces aides répondent à un cahier des charges précis, établi en partenariat avec la profession, dans le but de promouvoir les opérations sylvicoles les moins bien maîtrisées dans la région, notamment au sein des peuplements feuillus. L'émergence de nouveaux débouchés (bois énergie plus particulièrement) rend en effet aujourd'hui possible la réalisation de travaux qui, hier, ne pouvaient l'être. C'est ainsi qu'au cours des 5 dernières années, 3 000 ha de travaux d'amélioration ont pu être initiés qui ont permis de commercialiser 200 000 m3 de rondins au profit des industries locales, mais surtout de générer la promesse d'une production future de bois de meilleure qualité.

Les visites programmées l'après midi, dans le prolongement des travaux de l'assemblée générale proprement dite, ont été l'occasion de visualiser plusieurs chantiers récemment mis en œuvre et de vérifier l'intérêt qu'ils ont suscité auprès des participants, preuve du bien fondé d'une démarche dont la valeur d'exemple devrait rapidement contribuer à en démultiplier les effets.

L'ADELi : MODE D'EMPLOI

Le regroupement :
- ✔ 3 propriétaires forestiers ou plus
- ✔ 1 seul et même opérateur économique
- ✔ 8 ha de travaux sylvicoles, tels que définis dans le Cahier des Charges (4 ha dès lors que le regroupement n'est constitué que de travaux portant sur des peuplements feuillus)
- ✔ travaux circonscrits dans un rayon maximum de 2 km

Le dispositif incitatif au regroupement comprend :
- ✔ une aide financière attribuée par la Région, au propriétaire regroupé
- ✔ l'application d'itinéraires sylvicoles précis
- ✔ le suivi par des techniciens spécialisés

Contacts :

- ✔ **Claire Broqué** (Creuse et Haute Vienne) : adeli.broque @laposte.net (06.30.58.63.64)
- ✔ **Anne Rebière** (Corrèze) : adeli.rebiere@laposte.net (06.30.58.67.68)

Idées reçues sur la Forêt et le Bois

FAUX

Les champignons, quel délice, les châtaignes, quel régal !
Et toutes ces fleurs, quelles merveilles. En forêt, je ramasse ce que je veux !

Contrairement à l'idée reçue, les champignons comme les autres produits de la forêt n'appartiennent pas à tout le monde ! Ils appartiennent au propriétaire de la forêt, du bois ou de la garrigue où ils poussent. Ceci est valable dans tous les cas, que la forêt soit privée ou publique et qu'elle soit interdite d'accès par un panneau ou non.
Le ramassage pour consommation personnelle est souvent toléré en forêt publique et en forêt privée. Mais comme toute tolérance, elle ne durera que tant que chacun fera preuve de bonne volonté et de modération ! Il est interdit de s'adonner à une récolte « industrielle » des champignons en forêt. Pour que chaque citoyen puisse « profiter » de la possibilité de se promener ou du plaisir de cueillir, raisonnablement et avec délicatesse, quelques fleurs ou fruits sans risquer des ennuis, il doit respecter le milieu qui l'accueille et ne pas le dégrader. Lorsque les visiteurs sont trop nombreux ou peu respectueux, le propriétaire décide parfois d'interdire les visites ou d'instaurer un permis de récolte afin de préserver la forêt. C'est son droit et cela protège la forêt et son écosystème des abus. Renseignez-vous et respectez cette décision éco-citoyenne !

Le Département de la Santé des Forêts (DSF)

Créé en 1989, le DSF (service de la Direction Générale de l'Alimentation, sous-direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux) est en charge de la surveillance sanitaire des forêts françaises.
Le DSF s'organise en 5 pôles interrégionaux (rattachés aux Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts qui les hébergent), qui s'appuient sur un réseau de plus de 200 forestiers de terrain (Correspondants-Observateurs).
Cette structure permet de répondre aux objectifs du DSF : suivre l'évolution et l'impact des ravageurs des forêts et identifier d'éventuels problèmes émergents.

Stratégie de surveillance de la santé des forêts

Elle se décline en 3 axes :
✔ La veille sanitaire.
✔ La surveillance du territoire.
✔ Les suivis spécifiques.

LA VEILLE SANITAIRE

Elle constitue le principe de base de la surveillance phytosanitaire des forêts puisqu'elle permet d'enregistrer un problème dès lors qu'il est observé par l'un des Correspondants-Observateurs (C.O.).
En moyenne un C.O. effectue 10 à 20 relevés par an, ce qui constitue environ 3 000 relevés annuels.
Ces relevés, stockés dans une base de données, permettent de travailler sur l'émergence, l'évolution, la répartition ou l'historique de ce problème.

LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

C'est l'outil de mise en place des mesures de protection contre l'introduction ou la propagation de nuisibles aux végétaux et de l'évaluation de la situation sanitaire d'essences introduites.
A titre d'exemple, et concernant le Limousin, elle porte, entre autres, actuellement sur :
✗ Le nématode du pin,
✗ Le cynips du châtaignier,
✗ Le chalaria du frêne.
Les observations faites par les C.O., qu'elles soient positives ou négatives, permettent d'établir des cartes d'introduction et de propagation du problème recherché.

LES SUIVIS SPÉCIFIQUES

Ils sont utilisés pour répondre à des questions particulières concernant un organisme ou un phénomène. Contrairement à la veille sanitaire, ils ne concernent pas un foyer précis, mais s'appuient sur des observations faites sous forme de placettes à l'échelle d'un massif, d'une région forestière ou d'un département.
Ils concernent actuellement en Limousin :
✗ Les défoliateurs feuillus.
✗ Les scolytes des résineux.
✗ L'état des plantations de l'année.
Des suivis spécifiques peuvent également être mis en place pour répondre à des questions locales et ponctuelles (tempête de 1999, canicule de 2003, neige lourde de 2009, etc.).

Cynips

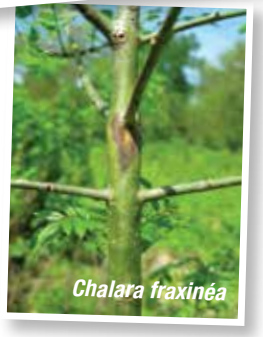
Chalara fraxinéa

Le DSF en Limousin

Pour tous vos problèmes, interrogation ou demande d'information, vous pouvez contacter le Correspondant-Observateur de votre secteur :

Correspondants observateurs pour la Haute-Vienne :
M. Michel Defaye – C.R.P.F. Limousin : michel.defaye@crpf.fr - Tél.: 05.55.69.57.66
M. Patrick Maurette – D.D.T. Haute-Vienne : ddaf87@agriculture.gouv.fr - Tél. : 05.55.12.90.00
Correspondants observateurs pour la Creuse :
M. Jean-Luc Farges – C.R.P.F. Limousin : jean-luc.farges@crpf.fr - Tél. : 05.55.52.49.95
M. Emmanuel GASPARD – D.D.T. Creuse : ddaf23@agriculture.gouv.fr - Tél. : 05.55.61.20.23
Correspondants observateurs pour la Corrèze :
M. Robert Nanot – C.R.P.F. Limousin : robert.nanot@crpf.fr - Tél.: 05.55.93.96.50
M. Jacques Bavouzet – D.D.T. Corrèze : ddaf19@agriculture.gouv.fr - Tél. : 05.55.21.80.00

Chouette de Tengmalm
Dessin Marc Giraud

Un premier bilan de l'animation du Plan de Développement de Massif (PDM) «Chouette de Tengmalm»

*Rappel : **les objectifs du PDM***
- ✓ *Assurer la préservation de la Chouette de Tengmalm.*
- ✓ *Assurer la pérennité des massifs forestiers.*
- ✓ *Faciliter l'exploitation et la mobilisation des bois.*

Le secteur du PDM concerne les communes d'Ambrugeat, Bonnefond, Davignac, Meymac, Péret-Bel-Air, Pérols-sur-Vézère et Saint-Yrieix-le-Déjalat pour une surface totale de 30 000 ha. Il a une vocation forestière affirmée, avec un taux de boisement moyen de 64%. Majoritairement privés (environ 90%), près des deux tiers des peuplements forestiers sont résineux avec un objectif principal de production.

Accompagnement de travaux sylvicoles et d'exploitation
Actuellement, plus de 50 propriétaires sont en contact pour une surface totale de 1100 ha. Sur ces propriétés, 22 visites de propriétaires ont été accomplies. Ce sont principalement ces propriétaires qui vont mettre en œuvre des travaux sur leurs propriétés. 100 envois ont été réalisés avec la problématique spécifique de la mobilisation d'éclaircies tardives.

Les travaux prévus concernent :

- des éclaircies résineuses : 31 ha - des éclaircies feuillues : 27 ha	dont une partie dans le cadre de l'ADELI
- des travaux d'irrégularisation : 9 ha	
- des reboisements : 9 ha	dont une partie dans le cadre de l'OPAFE

Accompagnement pour le **maintien d'arbres à loges par la mise en place de contrats Natura 2000** ou de **conventions volontaires** afin de **constituer un réseau**

Vieille hêtraie – Source CRPF

La mise en place du réseau d'arbres à loge repose principalement sur une convention morale, co-rédigée par le CRPF et le Parc, qui localise les arbres et donne des préconisations simples. Les arbres sont identifiés sur le terrain (cerclage vert et numérotation), ils sont ensuite géoréférencés. La convention n'engage que moralement le propriétaire à conserver les arbres. A ce jour, 8 conventions ont été déposées au Parc pour signature concernant 57 arbres.
Un autre moyen de contractualiser pour la conservation des arbres à loges se fait par le biais des contrats forestiers Natura 2000. En effet, 1/3 de la surface du PDM est concernée par des sites Natura 2000.

Accompagnement auprès des communes
- ✓ Mise à jour de l'état des lieux de la réalisation des projets envisagés dans les Schémas Directeurs de Voirie et d'Équipements Forestiers,
- ✓ Identification avec les élus des projets prioritaires de places de dépôt,
- ✓ Réalisation d'un diagnostic diffusé sous forme de Carte d'identité forestière à l'échelle des communes

Sur la base des schémas directeurs de voirie, un bilan des réalisations a été fait, et les projets prioritaires ont été identifiés. Ce travail a été effectif avec 5 communes. Deux communes semblent moins motivées dans un premier temps. Sont identifiés les peuplements résineux, mixtes et feuillus qui sont mobilisables à court et moyen terme.
A l'échelle du PDM des cartes de voiries ont été réalisées. Elles identifient les projets.
Les communes ont le plus souvent désigné des élus référents pour gérer les autorisations d'utilisation des voiries, ils servent de relais à l'animation sur les communes concernées.
Les places de dépôts peuvent être réalisées plus rapidement via l'ADELI.

Vulgarisation du diagnostic
Elle s'est concrétisée par la réalisation de cartes d'identité forestières par communes (chiffres IFN, cartographie d'après photo-interprétation). Ces cartes sont à destination des élus, des propriétaires et des habitants des communes.

Yann Bourguignon

Une enquête sur la gestion du risque en forêt privée

L'Institut pour le Développement Forestier (IDF), service de «recherche-développement» de la forêt privée, travaille sur la gestion des risques en forêt à travers différentes formes de lutte (écologique, génétique, sylvicole) et sur les actions à mener sur le terrain afin de prévenir ou de lutter contre un risque particulier.
Il a prévu une enquête auprès des propriétaires forestiers du Limousin pour savoir comment ils intègrent les risques dans leur gestion.
Elle sera réalisée cet hiver par une société spécialisée.
Les conclusions de celles-ci seront diffusées dans Forêt Limousine quand elles seront connues.

NOTEZ-LE DÈS MAINTENANT !

Le G.D.F. du Plateau de Millevaches organise la **4ème Fête de la Forêt, le samedi 5 juillet 2014,** sur le **Domaine de Banizette** en Creuse (La Nouaille).

La journée sera consacrée à des démonstrations de matériel et des visites. De nombreux exposants seront également présents.

Nous vous attendons nombreux !

Le syndicat des forestiers privés du Limousin a réuni ses adhérents à La Nouaille (Creuse) pour la journée forestière annuelle du Syndicat.

Source SFPLimousin

Le Président du Syndicat des Forestiers Privés du Limousin, M. Bertrand, et le propriétaire des lieux, M. Coipel-Marsan, ont accueilli de nombreux adhérents et partenaires professionnels de la filière en Creuse, le vendredi 2 août, à l'occasion d'une journée d'échange et d'étude.
Le Président a ouvert la journée en présentant le projet du syndicat de création d'un fond d'investissement qui pourrait être abondé par toute la filière et les entreprises régionales hors filière désireuses d'améliorer leur bilan carbone. Il a indiqué que le renouvellement de la ressource était en jeu et donc le reboisement, qui n'est plus soutenu par l'État depuis l'arrêt du Fonds Forestier National en 1999.

M. Plauche-Gillon, Président de la Fédération des Forestiers Privés de France, et M. de Moncuit, Premier Vice Président National, ont évoqué le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, qui est actuellement en discussion au Ministère de l'Agriculture, ainsi que les grands sujets d'étude actuels de la Fédération dont la création d'un fonds forestier d'investissement national qui serait abondé par des quotas carbone.

Le responsable de la Direction Départementale des Territoires de la Creuse a ensuite présenté l'outil TRANSBOIS dont le but est d'optimiser (via Internet) la circulation des convois de bois ronds supérieurs à 44 tonnes et qui est désormais opérationnel sur les trois départements du Limousin.

M. de La Pomélie, Président du CRPF Limousin, Vice-Président du Syndicat et initiateur-concepteur du contrat SYLVASSUR, a ensuite rappelé que la Fédération des Forestiers Privés de France propose désormais un contrat d'assurances dédié aux risques Tempête et Incendie. Ce contrat à la carte, rédigé par et pour les forestiers, exclusivement réservé aux adhérents du syndicat, s'adapte au besoin de chacun quelque soit sa forêt.

Les participants se sont ensuite répartis pour une tournée en forêt autour de trois ateliers :
✓ les modifications climatiques,
✓ les différentes formes du regroupement forestier,
✓ le reboisement.

L'après midi était consacrée à la visite du GSF de la NOUAILLE, adhérent du syndicat, sur le thème notamment de la desserte forestière, dans le cadre de forêts publiques et privées.

Grégory Le Roux

Source SFPLimousin

mlc
Manufacture Limousine de clôture
Guy Lacotte

La Gare
87500 Coussac Bonneval

Tél : 05 55 75 21 54
06 20 52 56 23

Fax : 05 55 75 24 04

Email : limousine.cloture@mlc87.fr
web : limousinedeclotures.com

Le Châtaignier, une passion durable

Spécialisés dans la transformation du châtaignier, nous achetons toute l'année du taillis de 13 à 20 ans d'âge minimum 2 hectares.

PEFC
10-31-1480
Cette entreprise a fait certifier sa chaîne de contrôle.
pefc-france.org

Évènement

Inauguration des 7èmes Forestières
Source SFPLimousin

Les 7èmes Forestières du Massif Central .....mission accomplie

Nous avons été particulièrement heureux que cette 7ème foire Forestière ait pu être organisée en Auvergne et qu'elle se soit présentée sous les meilleurs auspices, car elle a été servie par une collaboration Auvergne-Limousin que nous pourrions citer en exemple tant les barrières administratives peuvent être un frein puissant à l'initiative conjointe.

A ce titre, je veux citer les CRPF, les syndicats des forestiers privés, les directions de l'ONF des deux régions qui se sont présentés de façon commune. Ils ont été heureux de partager ensemble cette manifestation.
Celle-ci a d'abord bénéficié, outre un soleil radieux, de l'implication sans faille de la municipalité de Giat et de son Maire, en particulier, qui, dès l'abord, ont montré leur volonté d'en être le site ; la communauté de communes, et le pays de Combrailles s'y sont associés efficacement, les préparatifs en ont été d'autant facilités.

Le site était remarquable, préparé avec soin par M. DUBOT, le scieur bien connu, qui en était le propriétaire. Il n'a pas lésiné pour faciliter l'accueil des exposants ; ces derniers, au nombre de 80, ont été au rendez-vous, même s'il est permis de regretter qu'un certain nombre, traditionnellement présent, se soit abstenu en raison d'une foire annoncée de façon insolite en Auvergne au printemps prochain. Les présents nous ont renouvelé leur intérêt pour cette « forestière », souhaitant qu'elle perdure…

Quelques personnalités du monde forestier ont bien voulu nous honorer de leur présence ce qui donna lieu à une table ronde où la politique forestière européenne a été débattue, grâce à M. Hubert de SCHORLEMER, président des forestiers privés Europe, M. Geoffroy de MONCUIT, vice-président des forestiers privés de France, M. LABONNE de la DATAR Massif Central, M. HORVAT du Conseil Régional du Limousin, M. GARESTIER de l'ONF Auvergne …

Groupe de scolaires
Source SFPLimousin

900 scolaires ont profité de cette manifestation pour découvrir les métiers du bois et de la forêt, c'est une mission essentielle de notre Association ; le chemin pédagogique en forêt et la visite des stands ont été une bonne vitrine de notre filière.
Nous ne manquons pas de rappeler combien l'implication du lycée forestier de Meymac est indispensable pour accompagner les exposants, assurer la sécurité des démonstrations en forêt, organiser le parking, accueillir le public venu nombreux pendant ces trois jours (environ 22.000),… Ces élèves sont le rouage indispensable de notre réussite.

C'est donc avec une grande fierté que l'association Faire Vivre La Forêt du Massif Central, constituée par un échantillon de l'ensemble de la filière forêt-bois de l'Auvergne et du Limousin estime avoir rempli, une fois encore, la mission de présenter le foisonnement d'activités économiques et sociales que la forêt suscite.

Marc d'USSEL
Président de Faire Vivre la Forêt du Massif Central

Gestion durable

Vers un fonds de reboisement en Limousin

En France la chute en matière de replantation se situe autour de 30 % depuis les années 2000, qui n'ont pas été, pourtant, les plus favorables. Plusieurs causes ont pu être identifiées pour expliquer cet état de fait :

✓ Financièrement, certains propriétaires renoncent à replanter du fait des coûts croissants de plantation, de la baisse des crédits publics ainsi que des prix de vente faibles voire nuls de certaines opérations d'amélioration sylvicole.
✓ Il est sans doute possible d'expliquer également certaines démotivations de forestiers du fait de l'imbroglio des lois et des textes qui touchent notamment à l'environnement, cause de surcoûts non compensés ; mais aussi de la pression d'une opinion publique largement urbanisée qui ignore tout des conditions d'exploitation de la forêt.
✓ Il faut aussi tenir compte de l'impact des dégâts insupportables de cervidés dans certains de nos secteurs.
✓ Enfin, nombre de forestiers, marqués par la tempête de 1999, choqués par les destructions occasionnées, ont tout simplement abandonné la gestion de leur forêt.

La conséquence de cette pénurie de plantations est une diminution des surfaces de peuplements et un manque de ressource à prévoir dans un délai de 30 à 50 ans.
Pour contrer cette fatalité, le Syndicat des Forestiers Privés du Limousin a décidé d'entreprendre la création du Fonds Forestier Limousin (FFL).
Il s'agit d'un fonds de type «fonds de dotation» ou «association reconnue d'utilité publique», alimenté par des apports d'entreprises de la filière forêt-bois, d'entreprises hors filière en quête d'une image «développement durable» ou encore des dons de particuliers. Ces apports bénéficieraient des déductions fiscales applicables aux dons. La redistribution des fonds collectés pourrait se faire par l'attribution d'aides ou de prêts, sur le modèle de l'ancien Fonds Forestier National.

Grégory Le Roux

POINT DE VUE ..... POINT DE VUE ..... POINT DE VUE

Evolution du marché du Douglas et conséquence sur le rendement forestier et la sylviculture

Alors que par le passé les vieux et gros douglas ont atteint pour les meilleurs dans le cadre de vente groupée des prix de 75 à 80/m^3 sur pied, nous constatons depuis 2 ans que les ces prix se rapprochent de ceux des bois de volume moyen inférieur. Cette tendance est-elle passagère ou de long terme ? Doit-on changer notre mode de sylviculture ?

Alors que l'offre de volume des douglas issus des plantations des années 1970/1980 mis sur le marché augmente progressivement, la demande contemporaine provient d'une industrie du sciage résineux, moderne, adaptée à transformer des bois petits ou moyens.
Les produits bois d'avenir, de plus en plus consommés, sont des produits reconstitués (rabotés, séchés, collés, prêts à l'emploi), usinés dans des industries de taille importante de première et seconde transformation. La structure des transformateurs de nos bois a changé.
La demande s'oriente progressivement vers des bois de moyenne dimension, cela explique que les prix de vente entre gros et moyens douglas se rapprochent jusqu'à se croiser, cet effet est donc lié à des causes structurelles et se renforcera.
Ce phénomène, a par le passé, déjà été constaté dans les bois d'épicéa ou de sapin où les cours de magnifiques bois sur pied au sens forestier du terme sont devenus progressivement inférieurs à ceux de bois moyens de 0.6 à 1.2 m3 de volume moyen.

Sur le plan conjoncturel, l'atonie de la consommation et de la construction compensée par le développement de l'usage des bois pour la construction a permis de maintenir les cours des bois. Cette situation avec le réveil de la demande immobilière aux Etats-Unis, grand utilisateur de bois, le développement de l'industrie consommatrice de résineux en Europe et en France, une offre limitée de bois résineux en Europe, permet de constater une tendance haussière du prix des résineux destinés au bâtiment, dont le douglas.

Comment nous adapter sur l'aménagement de nos forêts ? Si notre objectif est bien de soutenir le revenu qui récompense les efforts et la patience de 2 à 3 générations et qui est nécessaire à l'investissement indispensable au soutien de la pérennité de la forêt aménagée, le forestier gardien du futur et producteur de bois doit s'adapter aux tendances structurelles du marché en offrant les bois recherchés par l'industrie : des grumes de moyennes dimensions, peu coniques. Ces bois en suivant une sylviculture régulière, sont produits avec des révolutions plus courtes que celle proposée par le passé. Cela nuirait-il à la rentabilité financière de la forêt ?

Futaie de douglas
Source G. de Boncourt

La meilleure rentabilité est celle :
- ✓ Qui croise l'optimum de la courbe de croissance des peuplements forestiers avec celle de l'évolution du prix des bois en fonction de leur âge et leur volume moyen. Pour le douglas entre 38 et 50 ans et des bois de 1.7 à 2.5 m^3 de moyenne.
- ✓ Qui diminue les risques liés au long terme du cycle forestier (changement de climat, catastrophe naturelle comme la tempête, changement de fiscalité) en réduisant la durée de ce cycle.
- ✓ Qui intègre également l'effort de régénération naturelle ou artificielle.

Raccourcir la révolution dans le cas du douglas de 60/80 ans à 40/50 ans est donc bénéfique.
Notre sylviculture du douglas pour s'adapter à la demande, doit évoluer pour obtenir ce type de bois par un régime d'éclaircies plus progressif qui laissera une densité de bois plus forte pour la récolte.

Gilles de Boncourt
Directeur de la Coopérative Forestière UNISYLVA
www.unisylva.com

TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES

Chers annonceurs, Forêt Limousine met à votre disposition des espaces publicitaires.

Les tarifs sont donnés pour 3 parutions (Janvier, Juin et Octobre de chaque année) :
1 page entière : 1.200€HT ¼ page : 500€HT 1/8° page : 300€HT

Pour plus d'information contacter le CRPF Limousin au 05.87.50.42.00 ou par mail limousin@crpf.fr

FORINVEST Business Angels, déjà 3 ans !

Forinvest Business Angels (FBA) constitue un réseau de passionnés, animés par le même désir de contribuer au développement de la filière bois.

En général, le Business Angels au sein de Forinvest s'intéresse davantage à la relance ou la création d'une activité de la filière bois sans toutefois négliger le retour sur investissement.
FBA **aura apporté 2,5 millions d'euros en 3 ans** à 9 entreprises de la filière forêt bois en France. Des chiffres importants qui démontrent la capacité des forestiers à se mobiliser et à apporter des capitaux à leur filière. Ainsi, sur plus d'une centaine de projets proposés, 9 ont été retenus à ce jour et financés par les adhérents de Forinvest. Deux ont cessé leur activité (n'oublions pas que ce type d'investissement est risqué), deux sont en cours de construction pour commencer à produire début 2014, les 5 autres sont en activité.
Pour plus d'information sur FORINVEST, vous pouvez vous reporter au dernier numéro de Forêt de France qui est très complet. De plus, une plaquette est à votre disposition.
N'hésitez pas à me contacter : bouthillon.christian@wanadoo.fr ou à vous rendre sur le site de notre syndicat régional : www.foretpriveelimousine.fr.

En venant nous rejoindre, je crois sincèrement que c'est à la **filière bois** et, par conséquent, aux débouchés à long terme de nos **forêts** que nous **rendons service.**

En 2013, FORINVEST a investi en Limousin : un nouveau débouché pour nos feuillus

29 membres de Forinvest ont investi dans Limousin Bois Abouté Feuillus (LBAF), fabriquant de carrelets feuillus, qui s'installe au Martoulet, à Saint Germain les Belles (87).

La sylviculture et les scieries spécialisées dans les feuillus ont tendance à faire défaut et la seconde transformation est quasi inexistante. La traverse de chemin de fer et le poteau de mine ne font plus recette.

LBAF propose une solution par le regroupement de cinq scieurs de feuillus, deux exploitants, et un négociant : grâce à son unité industrielle, elle pourra transformer des planches de hêtre, de chêne ou autres feuillus en carrelets de qualité standardisée, normalisée répondant aux cahiers des charges des menuisiers industriels.
Ce projet, d'un montant d'un million d'euros de capital, a été réalisé avec les porteurs du projet, en co-investissement du fonds d'investissement régional DYNALIM, et de 29 **Business Angels FORINVEST**, dont 13 originaires du Limousin, qui ont investi 255 000€.

Christian Bouthillon

Gestion durable

PEFC Limousin s'engage dans la campagne nationale d'adhésion à la certification durable des forêts

Le développement de la certification PEFC auprès des propriétaires forestiers publics et privés a été porté depuis son lancement par les Entités Régionales d'Accès à la Certification (PEFC Limousin) et par leurs membres (ONF, CRPF, coopératives…) avec les résultats que l'on connait. Aujourd'hui, 1/3 de la forêt française métropolitaine, soit 5,2 millions d'hectares, est certifiée.

- ✓ 100% de la forêt domaniale gérée par l'ONF (soit environ 1,5 millions d'ha)
- ✓ 55% des forêts communales (soit environ 1,5 millions d'ha et 4.600 communes)
- ✓ 20% des forêts privées (soit environ 2,1 millions d'ha et 52.000 propriétaires forestiers privés).

En Limousin, la certification représente 118 400 hectares de forêts certifiés et 5 780 propriétaires forestiers.
Mais cela ne suffit pas à alimenter la filière.
Il faut maintenant faire face à la nécessité de mobiliser davantage la ressource en bois certifié PEFC.
PEFC France lance une campagne d'adhésions auprès des propriétaires forestiers publics et privés. Plusieurs dispositifs seront mis en œuvre tout au long de cette campagne par PEFC Limousin.

Vous pouvez dès à présent être contacté si vous n'êtes pas encore adhérent à PEFC.

PEFC Limousin - 2 av. Georges Guingouin
CS 80912 Panazol – 87017 Limoges Cx
Tél. : 05 87 50 41 89 - 06 37 36 01 61
pefc.limousin@safran87.fr
> www.pefc-france.org

forêt limousine

CRPF Limousin
2 avenue Georges Guingouin
CS 80912 PANAZOL
87017 Limoges cedex 1
Tél. 05.87.50.42.00
Fax 05 87 50 41 97
E-mail : limousin@crpf.fr
Web : www.crpf-limousin.com

SFP Limousin
2 avenue Georges Guingouin
CS 80912 PANAZOL
87017 Limoges cedex 1
Tél. 05 87 50 41 90
Fax 05 87 50 41 89
E-mail : bcaf@safran87.fr
Web : www.foretpriveelimousine.fr

Responsables de la publication :
Pierre de LA POMÉLIE,
Président du CRPF
et Olivier BERTRAND,
Président du SFPL.

Directeur de la Publication :
Bruno BOULET-GERCOURT

Rédacteur en Chef :
Didier BRANCA

Comité de Rédaction :
Olivier BERTRAND, Bruno BOULET-GERCOURT, Christian BOUTHILLON Didier BRANCA, Dominique COURAUD Chantal DUPRE-ZAKARIAN, Fernanda FERNANDES Grégory LE ROUX Alexandra RIBARDIÈRE, Marc d'USSEL.

Parution : 3 numéros/an
Tirage : 6000 exemplaires
Abonnement : 15 € pour 6 numéros (chèque à l'ordre du CRPF limousin)

Photogravure : Maqprint
Impression : Centre Impression

ISSN 0991-3211
Crédit photos : CRPF limousin

PEFC 10-31-1146
Certifié PEFC
Cet imprimé est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
pefc-france.org